

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRANCOPHONIE DU BADMINTON DU 24 MAI 2014 A NEW DEHLI

En marge des finales de la Coup Uber et de la Coupe Thomas qui se déroulaient du 20 au 25 mai à New Delhi (Inde), la BWF a tenu son Assemblée Générale annuelle le samedi 24 mai 2014.

La Francophonie du Badminton, présidée par Etienne Thobois, y a greffé également son AG annuelle.

Celle-ci a réuni 15 fédérations :

Algérie - Benin - Belgique - Centrafrique - Congo (RDC) - Cote d'Ivoire - France - Haïti - Liban - Madagascar - Maroc - Maurice - Monaco - Suisse - Togo.

Raj Gaya (Secrétaire Général, Ile Maurice) et Olivier Bime (FFBaD) y participaient également.

Le président de la Fédération française de badminton, Richard Remaud, est également trésorier de cette association.

Cette assemblée générale s'est déroulée à l'hôtel Méridien de New Delhi de 8h à 9h30.

Huit points étaient à l'ordre du jour.

1. Rapport d'activité du Président

1.1. Situation administrative : le président a tenu à s'excuser pour les longs délais administratifs liés à la difficulté de sortir les statuts de la préfecture où ils sont enregistrés car aucun des membres initialement signataire n'est actuellement impliqué dans l'association.

1.2. Point sur les ressources humaines et financières : sur le plan humain, le président remercie la FFBaD de mettre en partie Olivier Bime, cadre technique à disposition de l'association et souligne qu'elle pourrait être bénéficiaire d'un poste de Volontaire International à partir du mois de novembre grâce à l'OIF et au CFSI.

Sur le plan financier, les choses sont très simples : il n'y a pas de compte ni de ressources financières à notre disposition.

1.3. Objectifs administratifs de l'exercice suivant :

1.3.1. Enregistrement des statuts

1.3.2. Reconnaissance auprès de diverses instances internationales comme la BWF, Association Francophone des CNO, Organisation Internationale de la Francophonie, etc...

1.3.3. Signature de conventions diverses : BWF, FFBaD, OIF, CONFEJES, etc...

1.3.4. Préparation de l'AG électorale à la prochaine réunion BWF, en 2015 en Chine.

2. Proposition de refonte des statuts et du montant de cotisation des membres.

2.1. Statuts

Les statuts proposés et adoptés se trouvent en annexe. Ils font surtout apparaître une modification dans le principe de tarification de la cotisation annuelle et du mode de scrutin électoral. L'un comme l'autre sont alignés sur le nombre d'unités attribuées à chaque fédération membre par la BWF. Ainsi, la Francophonie du badminton s'aligne sur la BWF.

L'autre modification importante concerne la qualité requise pour être membre ou membre associé. Ainsi, désormais :

Sont membres à part entière :

Les membres à part entière se composent des fédérations de badminton membres de la Badminton World Federation (BWF) et dont le pays est membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Ces membres ont droit de vote et peuvent bénéficier des actions de la Francophonie du Badminton.

Sont membres associés :

Les membres associés de la Francophonie du Badminton doivent de manière cumulative pouvoir faire la preuve d'un lien avec la langue française et d'un lien avec le badminton.

- Sont considérés comme ayant un lien avec la langue française les pays/organisations suivantes :
 - pays membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF),
 - membres de l'OIF (sans être un pays),
 - pays "observateurs" de l'Organisation Internationale de la Francophonie,
 - entités indépendantes utilisant le français comme langue officielle,
 - pays dans lequel le français est couramment utilisé mais n'est pas une langue officielle.

et

- Sont considérés comme ayant un lien avec le badminton
 - les membres affiliés à la Badminton World Federation (BWF), y compris ses membres associés,
 - les membres d'une Confédération affiliée à la BWF,
 - les organisations de badminton reconnues par la BWF ou ses associations continentales,
 - les pays ayant au moins une association/organisation pratiquant le badminton et faisant le vœu de s'affilier à la BWF.

Les statuts figurent dans le document annexe.

2.2. Cotisation

Il a été décidé que le mode de versement des cotisations rejoindrait celui de la BWF, à savoir qu'à partir d'une unité de base, les membres pourraient verser un nombre d'unités différent en fonction de leur niveau de développement.

Le montant de l'unité pour 2015 a été fixé à 50€ et doit être réglé avant la prochaine assemblée générale de la BWF qui aura lieu les 11 et 12 avril 2015 à Kuala Lumpur en Malaisie.

Les membres associés devront verser l'équivalent d'une unité.

3. Modification de la composition du Conseil d'Administration

La Demande de reconduction du Conseil d'Administration provisoirement pour un an supplémentaire a été appliquée. Christopher Trenholme, démissionnaire de fait puisqu'il a été embauché par la BWF a été remplacé par un autre canadien, Christian Guibourt, actuellement Directeur Technique de Badminton Québec.

Ce remplacement est provisoire car la prochaine l'AG de 2015 sera électorale.

4. Propositions sur l'identité visuelle

Parmi cinq logos présentés, l'un d'entre eux a été retenu par les participants.

Une demande de retouche a cependant été effectuée.

Le logo retenu figure dans le document annexe.

5. Présentation de l'architecture d'un outil extranet

Cette architecture figure dans le document annexe.

En outre, il a été exprimé l'idée de mettre hebdomadairement un pays en avant afin que chaque membre puisse connaître les autres fédérations.

De plus, les joueurs francophones qui s'illustrent au plan international pourraient être valorisés ainsi que des entraîneurs ou des dirigeants. Ce site doit aussi devenir un outil de promotion des personnes.

6. Mise en œuvre de la 1ère compétition francophone de badminton en 2014/2015

Une discussion a été initiée entre les participants pour mettre en œuvre les premières actions.

La formation de techniciens ou d'officiels et/ou de l'organisation d'une compétition francophone ont été évoquées. Il s'agira de définir à qui elles s'adressent, le lieu où elles se dérouleront et leur fréquence.

* Le Liban souhaiterait que les actions poursuivent davantage un objectif de développement plutôt que de compétition. Elles concerneraient donc des jeunes de moins de 13 et 15 ans ou sur des actions de Shuttle Time.

* Le Maroc souligne qu'il peut être très difficile d'organiser des événements avec de jeunes joueurs à cause des responsabilités, des autorisations parentales et des visas.

* La Côte d'Ivoire fait le constat qu'à l'international à part la France, la Belgique, la Suisse, le Canada et Maurice, les autres pays n'ont que très peu de visibilité et qu'il faudrait accentuer la Formation et le Développement.

* Le Président Thobois souligne que la Francophonie du Badminton n'a pas de ressources pour des actions de développement et préférerait porter les efforts sur l'organisation d'une compétition avec des actions de promotion autour de celle-ci.

* La France indique qu'il est important de démarrer par une compétition qui permettra à l'association de se faire connaître. L'idée serait que cette première compétition ait lieu en Afrique pour

afficher la volonté d'œuvrer en faveur du développement (contradictoire avec le point du dessus non ?).

Pour faire la synthèse, Etienne Thobois souligne que deux axes semblent se dégager :

- le souhait d'organiser quelque chose autour des jeunes,
- que cette organisation ait lieu en Afrique : si Maurice peut facilement organiser un tel évènement, il faut également prendre en compte les pays d'Afrique de l'Ouest.

Il a été décidé de mettre en place un groupe de travail technique.

Celui-ci est constitué de : Lawrence Chew (Suisse), Jaceem Kansa (Liban), Raj Gaya (Maurice), Christian Guibourt (Canada) et Olivier Bime (France).

Il a été demandé que ce groupe de travail puisse effectuer une proposition au Comité Directeur avant fin octobre.

7. Centre de ressources

Le Président de la Francophonie du Badminton a souligné son souhait que l'association puisse mettre à disposition de ses membres des ressources pour aider à leur développement.

Sa volonté est d'organiser le partage et l'échange de connaissances et d'informations entre les membres.

8. Questions diverses

* La Côte d'Ivoire souhaite l'appui de l'AFB pour organiser un événement durant les Jeux de la Francophonie de 2017. Il faudrait que le badminton soit "sport d'exhibition".

* Le Liban souhaiterait que l'on puisse dresser la liste des entraîneurs et des formateurs qui parlent français.

* Etienne Thobois souhaite souligner que l'AFB n'a pas pour vocation de se substituer aux autres instances existantes (BWF, Confédérations continentales, Fédérations nationales) qui œuvrent déjà à leur niveau dans différents secteurs. L'AFB doit être une plateforme d'échanges entre ses membres, un facilitateur pour créer des réseaux et ne pas gêner le fonctionnement des autres institutions.

* La France, par son président, tient à bien préciser que le Dispositif Jeunes est un outil français, adapté à son profil et son développement et qu'il ne se substituera au Shuttle Time, outil de la BWF, qui doit être privilégié y compris dans la Francophonie du Badminton.